

Jalon 14

Des réglementations efficaces existent pour **lutter contre l'obsolescence**

Pourquoi ce jalon ?

- Selon les études, les appareils du quotidien (terminaux) constituent à ce jour la principale source d'impacts du numérique à l'échelle mondiale à cause de leur intensité matière, énergie et de leur fréquence de renouvellement (de 18 à 24 mois en moyenne pour un téléphone intelligent). À travers leur cycle de vie, c'est en particulier la phase de fabrication qui concentre l'essentiel de ces impacts; entre 30 et 80 % selon l'indicateur observé (épuisement des ressources abiotiques, consommation d'énergie, production de déchets, etc.).
- Dans le secteur du numérique, l'obsolescence précoce des appareils est monnaie courante. Il n'est pas toujours évident de savoir si elle est la résultante d'une stratégie concertée ou la conséquence d'activités ayant d'autres justifications initiales, mais force est de constater que l'expansion de l'univers numérique est allée de pair avec une accélération du taux de renouvellement des équipements. Entre 1985 et 2015, malgré les progrès techniques considérables dans le secteur, la durée d'utilisation d'un ordinateur a aurait été divisée par 2-3, passant de 11 à 4-5 ans, et aujourd'hui, le taux de renouvellement d'un téléphone intelligent ne dépasse pas les deux ans en moyenne. Parmi les facteurs d'obsolescence liés aux modèles d'affaires des fabricants, on note par exemple l'abandon du service technique, les serrures numériques qui bloquent digitalement l'accès à la programmation des appareils et logiciels, ou encore l'installation forcée de mises à jour qui *in fine* ralentissent l'appareil. Il existe de nombreux autres facteurs, comme des barrières structurelles à la réparation (voir jalon 19) ou à l'accès aux pièces (jalon 20); ou encore des facteurs d'ordres culturels, sociaux ou psychologiques, qui contribuent à l'obsolescence précoce de nos appareils (davantage abordés dans le jalon 9).

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé ?



Gouvernements : gouvernement provincial et gouvernement fédéral



Société civile : OBNL, dont regroupements de citoyen·ne·s et organismes de défense des consommateurs



Entreprises du numérique : fabricants et distributeurs (dont la majorité se trouvent à l'étranger), entreprises dédiées au réemploi et recyclage

Comment pourrait-on s'y rendre?

La lutte contre l'obsolescence est déjà présente parmi des rassemblements citoyens et quelques cadres réglementaires, notamment en Europe. Cependant, il n'y a pas pour le moment de mouvement réglementaire assez fort à l'échelle mondiale pour que les pratiques ne changent, et le Québec n'y fait pas exception. L'atteinte de ce jalon pourrait passer par des réglementations plus ambitieuses, par exemple :

- **Allonger la durée de garantie légale** sur les appareils numériques, et l'ajuster en fonction du prix d'achat;
- **Imposer la réversibilité des mises à jour** pour laisser aux utilisateurs et utilisatrices la possibilité de revenir à une version antérieure si la mise à jour installée nuit aux fonctions de l'appareil;
- **Rendre obligatoire la séparation des éditeur·rice·s de logiciels entre mise à jour corrective et mise à jour évolutive**, et **informer** au préalable des effets attendus sur le fonctionnement de l'équipement;
- **Imposer l'ouverture du code** des logiciels et celle des API* des objets connectés après la fin de leur support technique;
- **Faire de l'irréparabilité intentionnelle un délit pénal**, et protéger les lanceur·euse·s d'alerte qui fourniraient des preuves incriminant les fabricant·e·s/éditeur·rice·s;
- **Rendre obligatoire le caractère amovible des batteries et des écrans**, qui font partie des premières composantes à remplacer dans un appareil électronique (diminution de la capacité de recharge inévitable pour les premières et casse/brisure pour les seconds).

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

- Le projet de loi 197 adopté par l'Assemblée nationale en avril 2021 vise à modifier la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée, de faire valoir le droit à la réparation des biens et d'instaurer une cote de durabilité pour tout appareil domestique. Pour le moment, nous en sommes encore à une simple adoption de principe pour permettre à l'Office de protection du consommateur de réaliser une consultation publique. Il faudra attendre les modifications à la Loi sur la protection du consommateur pour voir ses impacts réels sur l'obsolescence.
- Au niveau fédéral, le projet de loi C-272 vise à ajouter une clause au *Copyright Act* existant pour autoriser le contournement de la serrure numérique (*digital lock*) dans une situation de diagnostic, d'entretien ou de réparation. Parfois, les serrures numériques mises en place par les fabricant·e·s ou éditeur·rice·s ont la capacité de bloquer ou de rendre inutilisable à distance (généralement de manière automatique) un appareil ouvert ou entretenu hors réseau. Dans le cadre du *Copyright Act* actuel, les personnes physiques ou morales voulant contourner la serrure numérique s'exposent à d'importantes amendes.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

- La France a été l'un des premiers pays à légiférer pour interdire l'obsolescence programmée. Cependant, dans les faits, peu de condamnations ont pour le moment abouti, car il s'avère très difficile de prouver que l'obsolescence était le résultat d'un acte intentionnel de la part de l'entreprise fabricante. Le fardeau de la preuve repose sur les citoyen·ne·s et les groupes citoyens, ce qui représente des investissements importants en ressources humaines et financières tout en constituant une barrière au passage à l'acte ainsi qu'un rapport de force inégal face aux multinationales.

Ressources

[L'organisme français Halte à l'Obsolescence Programmée \(HOP\)](#)

[Le rapport Green IT](#)

[Le projet de loi C-272](#)

[Le projet de loi 197](#)

[Une étude d'Équiterre sur l'obsolescence](#)

***Les API** (*Application Programming Interface*) sont les interfaces de programmation, soit un ensemble de commandes qui permettent d'accéder à une application ou un logiciel. Aujourd'hui, ces interfaces de communication sont fermées, comme une télévision qui serait bloquée sur une seule chaîne. Il est possible d'allonger la durée de vie des objets connectés en ouvrant leur API, de sorte que l'on puisse continuer à les utiliser même si le fournisseur de données ou de contenu disparaît.